Conseil Communal de Cudrefin

Rapport de la commission des finances

Préavis No 1-2026 : Arrêté d'imposition 2027

Membre de la commission :
Roland Pfister, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger, Romain Salzmann, Sylvain Baumann

La commission, composée de Roland Pfister, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger, Romain Salzmann et Sylvain Baumann, chargé de l'étude du préavis 1-2026 s'est réunie le 01.09.2026 dans les locaux du bureau communal.

Cette séance a eu lieu en présence de Pierre Roth et Véronique Ritter. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

Point à l'ordre du jour : Approbation de l'arrêté d'imposition 2027

La Municipalité a proposé de maintenir le taux d'imposition communal à 59 % de l'impôt cantonal de base, identique à celui en vigueur pour l'exercice 2026.

Demande de la commission des finances :

- ➔ **Investissements maîtrisés et équilibre financier**

La Municipalité a confirmé être consciente de l'impact de ses projets d'investissement et s'inscrit dans une stratégie de durabilité, avec le souci, de maîtrise des coûts et de financement par les ressources propres.

Au terme de l'analyse présentée dans le présent rapport, les éléments examinés permettent de disposer d'une base objective pour apprécier le taux d'imposition proposé. Les considérations financières communale, le contexte économique, budgétaires et fiscales ont été prises en compte afin d'assurer une évaluation cohérente avec la situation actuelle et les besoins identifiés.

Son acceptation permettra d'assurer les conditions nécessaires à l'équilibre financier et à la réalisation des objectifs définis pour la période concernée.

La Commission remercie la Municipalité pour sa décision de maintenir le taux d'imposition à 59 % pour l'année 2027.

Décision :
La Commission des finances propose de valider le préavis 1-2026 tel que présenté.

Roland Pfister Didier Gattlen Arnaud Heiniger Romain Salzmann Sylvain Baumann